

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 3 septembre 2025

37 - 2025 /

L'an deux mille vingt-cinq, et le 3 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT J., GARCIA Rémy, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SANCHEZ Séverine, SANCHEZ Valérie, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria,  
Procurations : ARMENGOL André à BLANQUEFORT Jean, GINIEIS Alain à GARCIA Rémy, VIGUIER Thierry à DUHAYER-GARCOT Yvette,  
Absents : BENEZECH Claude, GUIBBERT Michel, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,  
Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

**Objet : Dénomination des chemins desservant les habitations à l'écart de la zone urbanisée**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de donner un nom aux chemins qui desservent les écarts et qui sont figurés sur les plans joints :

Nom de la voie
Ancien Chemin de Fontès
Ancienne RD 174
Chemin de la Baume
Chemin de la Gare
Chemin de la Grange de Bouys
Chemin de la Grange Rouge
Chemin de Lespicas à l'Arboussas
Chemin de l'Étang
Chemin de Medeyo
Chemin de Mougno à Gabian
Chemin de Mougno à Roujan
Chemin de Notre Dame
Chemin de Renodolde
Chemin de Rounel
Chemin de Saint Andrieu
Chemin de Saint Nazaire
Chemin de Sainte Marthe
Chemin des Montels
Chemin des Taillades Basses au Malpas
Chemin des Touries
Chemin du Chalet
Chemin du Pigeonnier de Senaux
Chemin du Théron
Route de Caux

Route de Neffiès
Route de Saint Majan
Route de Vailhan
Traverse de Saint Majan
Voie communale n°5

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la dénomination proposée par M. le Maire pour les chemins desservant les habitations à l'écart de la zone urbanisée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

  


